

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 36 délégués (34 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 36
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Mai 2022	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires : Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Bruneaux Henri, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants : Mr Calis Gérard pour Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Quenardel Alexandre pour Mr Gebka Jacques.

Membres absents excusés : Mr Alexandre David, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Eugène Sébastien, Mr Malezé Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mr Verhulst Eric.

Membres absents : Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Burel Régis, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lavoix Olivier, Mr Leveque Yves, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moyses Dominique, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Bandry Didier

Objet : Contrat de délégation de service public de Villers Cotterêts : Avenant N°1 au contrat en date du 21 décembre 2016	N° 20220501
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------

Le comité syndical,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Retz en Valois, pour le transfert de la compétence eau potable de la commune de Villers Cotterêts à l'USESA, prononcée par l'arrêté Préfectoral en date du 04 Janvier 2021,

Attendu que le transfert de la compétence eau potable entraîne de plein droit le transfert des contrats, l'USESA a repris le contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Villers Cotterêts signé avec Véolia le 21 décembre 2016 pour une durée de 10 ans,

Monsieur le Président expose à l'assemblée les ajustements qu'il convient d'apporter au contrat de délégation de service public de Villers Cotterêts, par voie d'avenant N°1.

L'avenant n°1 a pour but d'intégrer au contrat :

L'interconnexion entre Château Thierry et Villers-Cotterêts
Mettre à jour le renouvellement et l'inventaire
Diverses adaptations au contrat pour l'homogénéisation entre les 2 contrats de Délégation de Service Public existants sur le territoire de l'USESA

Les coûts d'exploitation après intégration de ces nouvelles adaptations au contrat, amènent sur la rémunération du délégataire une majoration du m3 de + 0.0224 €/m3 hors taxes.

- Le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet d'avenant N°1,
- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 10 mai 2022
- Vu l'avis favorable donné par les membres de la commission de délégation de service public en réunion du 24 Mai 2022

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'ACCEPTER l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public, ainsi que ses annexes :
 - N° 1 : Complément d'Inventaire des installations
 - N° 2 : Calcul des surcoûts d'exploitation
 - N° 3 : Calcul de la dotation au renouvellement non programmé
 - N° 4 : Calcul du prix de vente en gros interne
 - N° 5 : Tableau des éléments à fournir pour les comités de pilotages
- D'AUTORISER le Président à signer les documents afférents au présent avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220524-20220501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

